

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation en date du : 21/11/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Novembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absent excusé :

Absents :

Absents représentés : Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme Florence PRIMAULT (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme Fanny REBOUL (représentée par Mme Marie-Françoise GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2022.100 : Avenant n°1 aux marchés de travaux de Scénarisation du Sentier des 6 lacs – Tranche 2

M. le Maire rappelle le projet de scénarisation du sentier des 6 lacs pour lequel une première tranche de travaux a été lancée en 2021, et une deuxième tranche en 2022.

Pour cette tranche 2 Le lot n° 1 *Terrassement/Maçonnerie* a été attribué à l'entreprise LAGIER Paysagiste pour un montant HT de 22 610.00 €, et le lot n°2 *Mobilier* à la Société OXALIS pour un montant HT de 99 908.00 €.

Au cours des travaux il s'est avéré nécessaire d'effectuer des modifications, afin d'ajuster le projet au contexte du terrain, pour les 2 lots telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Lots	Prestations	Avenant Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
Lot 1 <i>Terrassement/Maçonnerie</i> Avenant n°1	Suppressions de massif de fondation	- 7 210.00	15 400.00
Lot 2 <i>Mobilier</i> Avenant n°1	Suppression d'une station / Complément de signalétique et disquage de pierres	+ 5 090.00	104 998.00

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter les avenants n°1 tels que décrits ci-dessus, et de l'autoriser à signer lesdits avenants correspondants,

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les avenants n°1 aux marchés de travaux relatifs à l'opération « Scénarisation du sentier des 6 Lacs » TRANCHE 2, dont les titulaires sont pour le lot 1 l'entreprise LAGIER Paysagiste, pour le lot n°2 la société OXALIS,
- **Précise** que le montant des avenants s'élève à

Lots	Avenant Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
Lot 1 <i>Terrassement/Maçonnerie</i>	- 7 210.00	15 400.00
Lot 2 <i>Mobilier</i>	+ 5 090.00	104 998.00

- **Autorise** le Maire à signer les dits avenants ci-après annexés.

Le Maire,
Patrick RICOU

